

Communiqué de presse de l'UPOV n° 140

Genève, 27 octobre 2023

Le Conseil de l'UPOV tient sa session annuelle

Le Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a tenu sa cinquante-septième session ordinaire le 27 octobre 2023, présidée par M. Yehan Cui (Chine). Le compte rendu de cette session figure dans le document C/57/17 (voir https://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=77232).

Il s'agissait de la première session du Conseil avec la nouvelle équipe de direction de l'UPOV: Mme Yolanda Huerta, ressortissante de l'Espagne, en tant que septième Secrétaire générale adjointe de l'UPOV, est rejointe par M. Martin Ekvad, ressortissant de la Suède, Directeur des affaires juridiques, ainsi que M. Leontino Taveira, ressortissant du Brésil, qui occupe le poste de Directeur du développement mondial et des affaires techniques.

M. Daren Tang, Secrétaire général, a formulé des remarques liminaires, dont une copie figure dans l'appendice I.

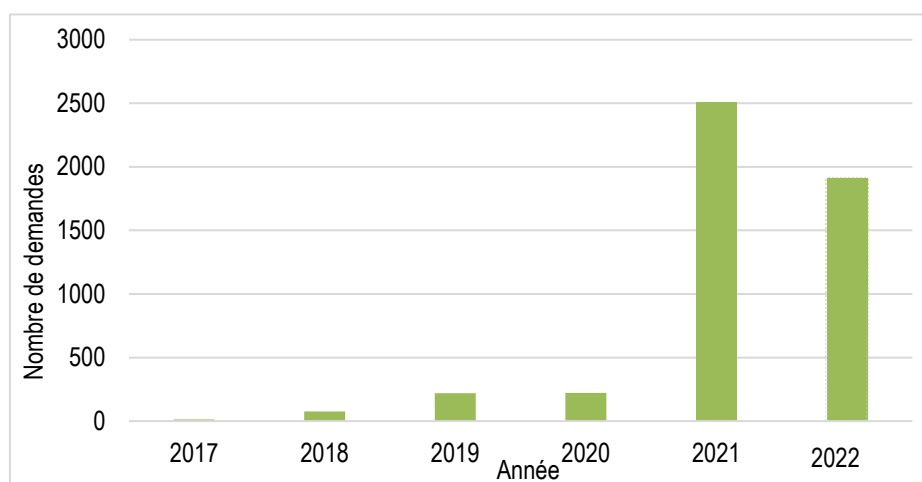
Aperçu des principaux faits nouveaux:

Faits nouveaux au sein de l'UPOV

Un exposé de la Secrétaire générale adjointe, intitulé "Rapport sur l'évolution de l'UPOV", réalisé pour la cinquante-septième session ordinaire du Conseil, est disponible sur la page Web de la [C/57](#), en anglais.

Outil de demande en ligne UPOV PRISMA

UPOV PRISMA (voir <https://www.upov.int/upovprisma/fr/index.html>) est un outil en ligne qui facilite le dépôt de demandes de protection des obtentions végétales auprès des services de protection des obtentions végétales des membres de l'UPOV participants, qui contribue ainsi à accroître l'introduction de nouvelles variétés végétales auprès des agriculteurs des membres de l'UPOV. À la fin de 2022, 36 membres de l'UPOV couvrant 75 États participaient à UPOV PRISMA et l'utilisation de cet outil a connu une forte croissance depuis son lancement en 2017 (voir la figure ci-après).



Nombre de demandes déposées par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA (annuel)

UPOV e-PVP

L'[UPOV e-PVP](#) a été lancé le 28 septembre 2023. Le Viet Nam a été le premier membre de l'UPOV à adhérer à l'UPOV e-PVP en utilisant l'ensemble des éléments.

L'UPOV e-PVP se compose des éléments ci-après destinés à aider les membres de l'UPOV dans la mise en œuvre du système de protection des obtentions végétales de l'UPOV:

- a. [UPOV PRISMA](#): l'outil de demande en ligne permettant de déposer des demandes auprès des services de protection des obtentions végétales
- b. Module d'administration de l'UPOV e-PVP: un système numérisé destiné aux services de protection des obtentions végétales, conçu pour faciliter la gestion des demandes et de l'octroi de droits d'obtenteur, la communication avec les demandeurs et les titulaires, la publication d'informations et la transmission de données vers la base de données PLUTO
- c. Module d'échange de rapports d'examen DHS de l'UPOV e-PVP: une plateforme d'échange de rapports d'examen DHS entre les services de protection des obtentions végétales
- d. [Base de données PLUTO](#): contient des informations sur les variétés végétales

L'UPOV e-PVP constitue également une plateforme de coopération entre les membres de l'UPOV en matière d'administration et d'examen des demandes.

Le Conseil s'est félicité de l'engagement du Ghana à adhérer à l'UPOV e-PVP et de l'engagement du Canada, de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de l'Union européenne et des Pays-Bas (Royaume des) à adhérer au module d'échange de rapports d'examen DHS de l'UPOV e-PVP.

Certificat international de protection des obtentions végétales de l'UPOV

Le Conseil a approuvé le plan de mise en œuvre concernant le "certificat international de protection des obtentions végétales de l'UPOV" ("Certificat POV de l'UPOV").

Le Certificat POV de l'UPOV sera délivré aux apprenants qui auront acquis le nombre nécessaire de crédits en suivant des cours ou en prenant part à des activités reconnus par l'UPOV sur la Convention UPOV et ses orientations, le fonctionnement d'un service de POV et l'examen des demandes, y compris l'examen DHS.

Nouvelles vidéos publiées sur le site Web de l'UPOV

Les vidéos ci-après ont été publiées sur le [site Web de l'UPOV](#) en 2023:

Pays-Bas (Royaume des):

- La diversité des variétés de tomate

Viet Nam:

- Agriculteurs-obtenteurs au Viet Nam
- Développement de l'industrie florale au Viet Nam
- Transformation du secteur des semences au Viet Nam
- Rôle du système de protection des obtentions végétales dans le soutien à la politique agricole nationale au Viet Nam

Compte rendu de séminaire

La version anglaise du compte rendu du Séminaire sur l'importance de la sélection végétale et de la protection des variétés végétales pour permettre à l'agriculture d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter, tenu en 2022, est désormais disponible sur la [page Web consacrée au séminaire](#). Les versions française, allemande et espagnole suivront.

Observateurs auprès des organes de l'UPOV

Le statut d'observateur a été octroyé:

- au Rwanda auprès du Conseil, du Comité administratif et juridique (CAJ), du Comité technique (TC) et des groupes de travail techniques (TWP),
- au Nigéria auprès des groupes de travail techniques (TWP) et
- à l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI) auprès du Comité administratif et juridique (CAJ).

Question-réponse sur la CDB, le TIRPAA et l'UPOV

Le Conseil a adopté le projet de question-réponse suivant: "Complémentarité entre la Convention UPOV, la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA)", dont une copie figure à l'appendice II.

Adoption de documents

Le Conseil a adopté les versions révisées des documents suivants:

UPOV/EXN/DEN	Notes explicatives sur les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV
UPOV/EXN/EDV	Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
TGP/7	Élaboration des principes directeurs d'examen
TGP/12	Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques
TGP/14	Glossaire des termes utilisés dans les documents UPOV
UPOV/INF/16	Logiciels échangeables
UPOV/INF/22	Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union
UPOV/INF/23	Système de codes UPOV

Tous les documents adoptés seront publiés dans la collection UPOV (voir https://www.upov.int/upov_collection/fr/index.html).

Remise d'une médaille

M. Peter Button s'est vu remettre une médaille d'or de l'UPOV en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle en tant que Secrétaire général adjoint de l'UPOV du 1^{er} décembre 2010 au 22 octobre 2023.

Statistiques sur la protection des obtentions végétales

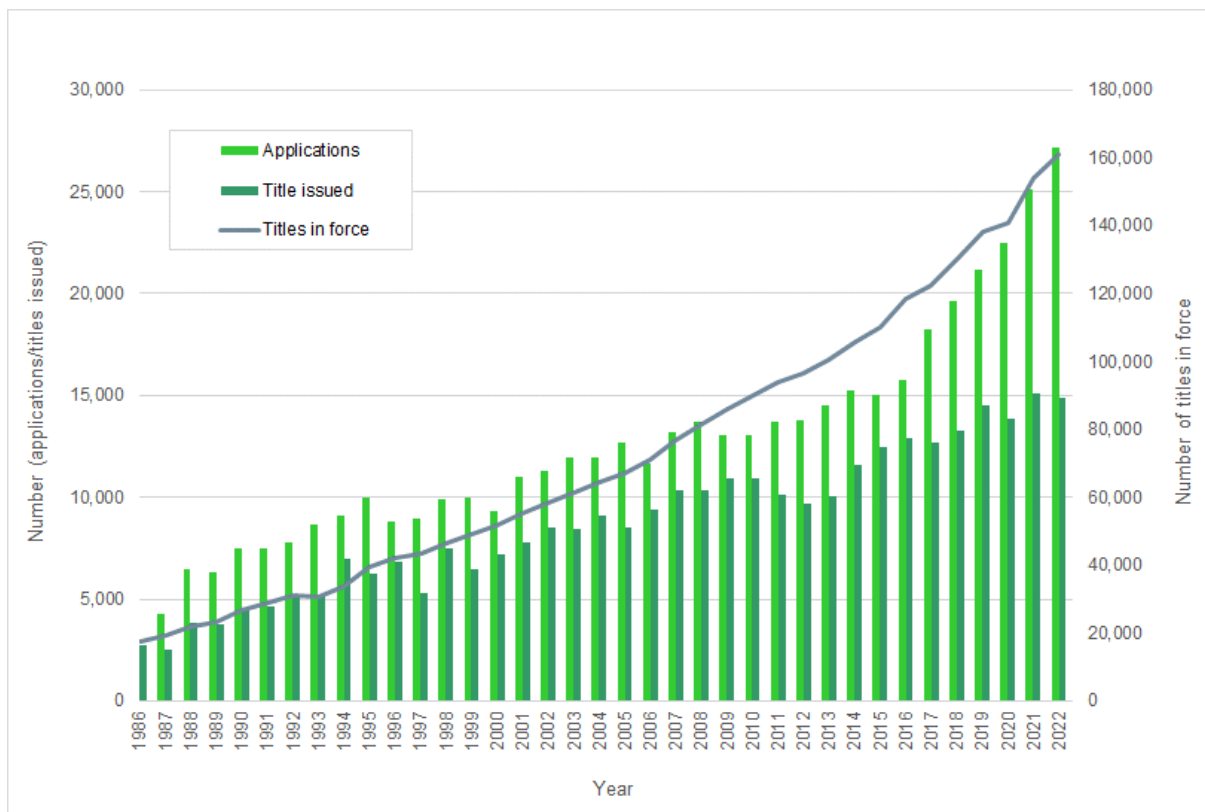
Le nombre de demandes de protection d'obtentions végétales a augmenté, passant de 25 133 en 2021 à 27 187 en 2022 (soit une augmentation de 8,2%).

Le nombre de titres délivrés a baissé, passant de 15 082 en 2021 à 14 860 en 2022 (soit une diminution de 1,5%), en raison d'une baisse de 1,0% du nombre de titres délivrés aux résidents (10 257 en 2022; 10 365 en 2021) et de 2,4% du nombre de titres délivrés aux non-résidents (4603 en 2022; 4717 en 2021).

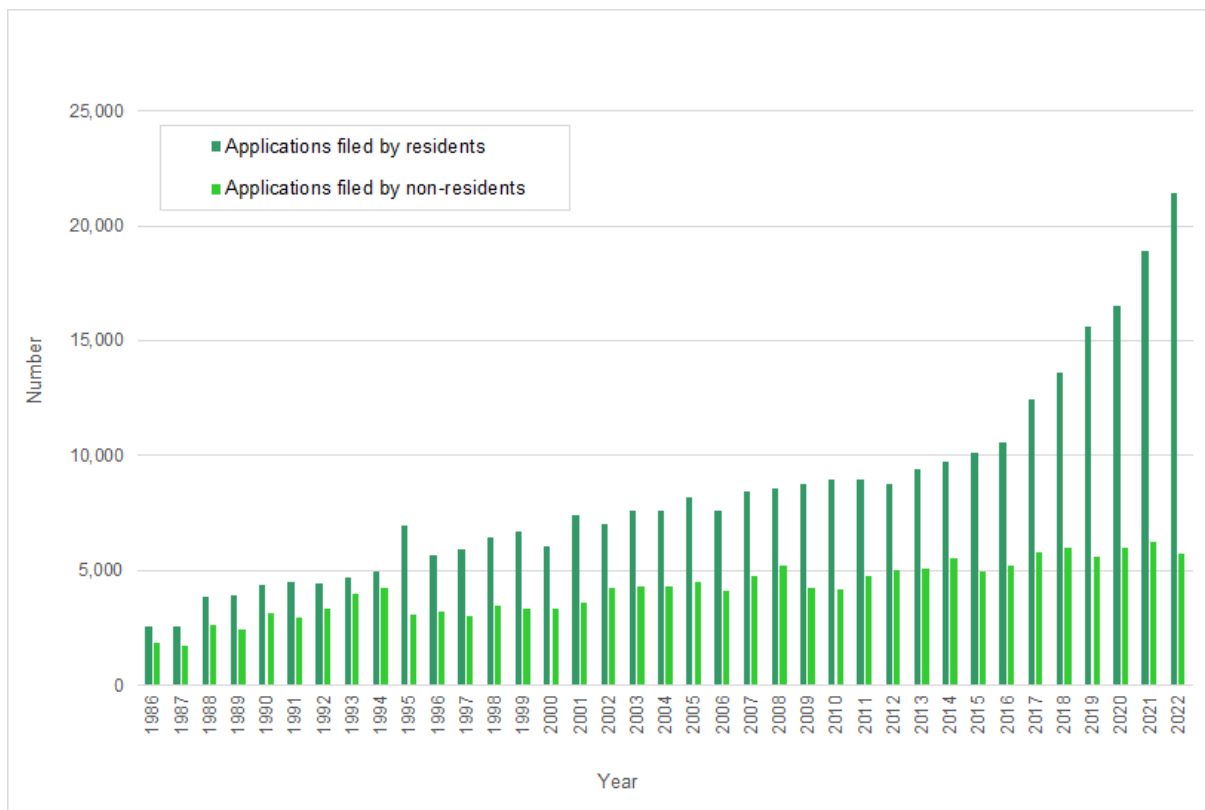
Le nombre total de 161 232 titres en vigueur à la fin de 2022 représente une augmentation de 4,6% par rapport aux chiffres de 2021 (154 105).

Les graphiques ci-après présentent l'évolution du nombre de demandes déposées et de titres délivrés depuis 1986. On trouvera également ci-dessous des informations sur les 10 principaux membres de l'Union ayant reçu le plus de demandes en 2012, 2021 et 2022, ainsi qu'une ventilation des demandes par résidence des obtenteurs pour les années considérées.

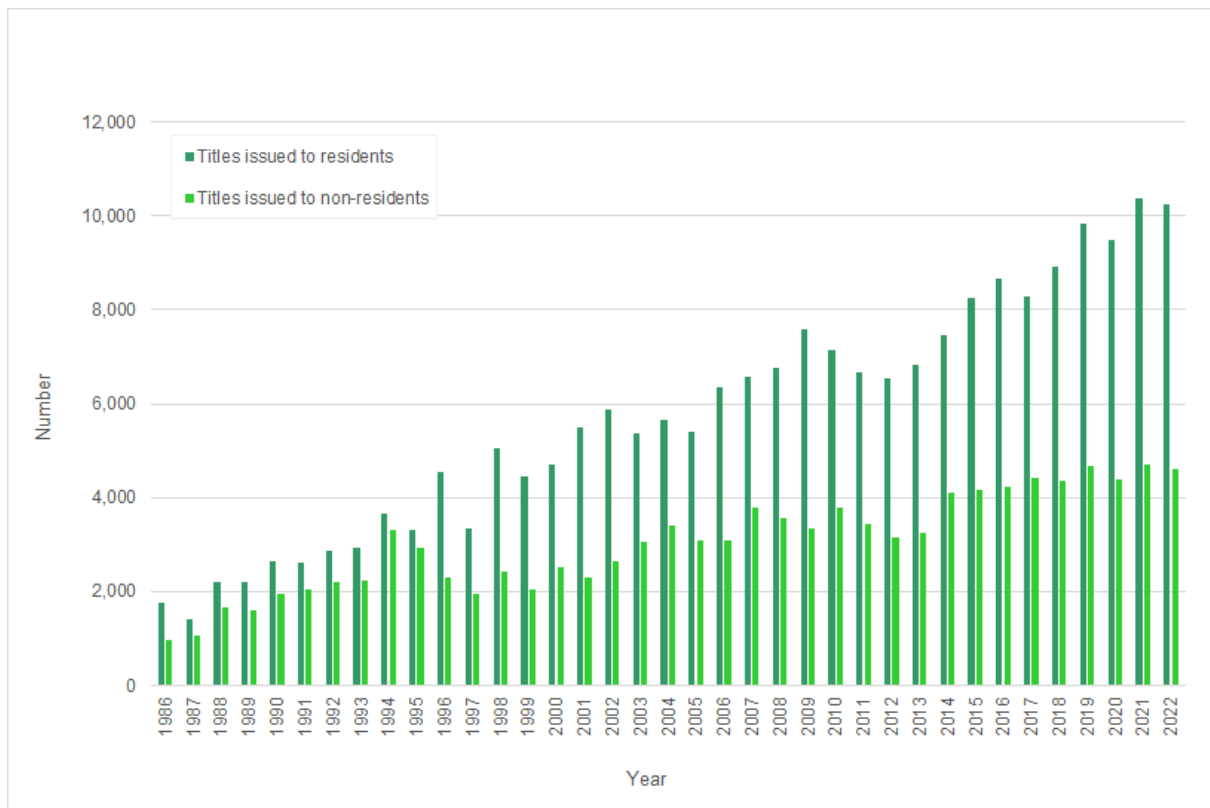
Nombre total de demandes déposées, de titres délivrés et de titres en vigueur



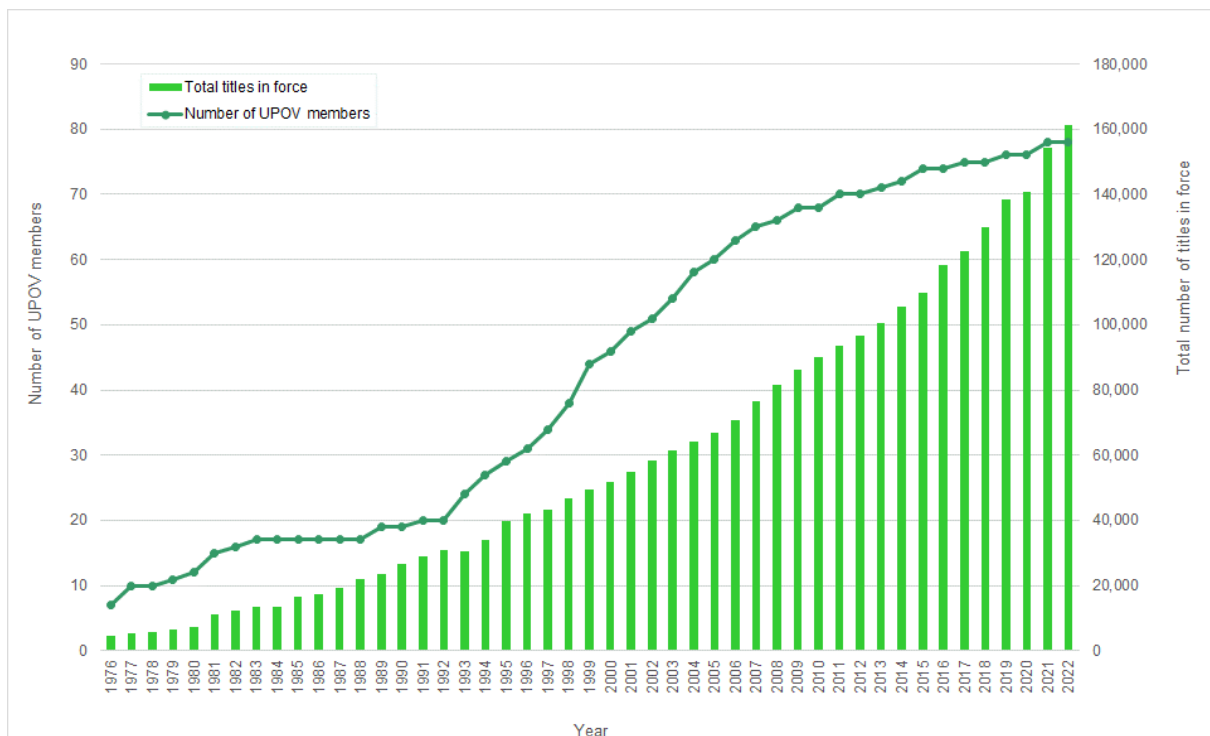
Demandes déposées par des résidents/non-résidents



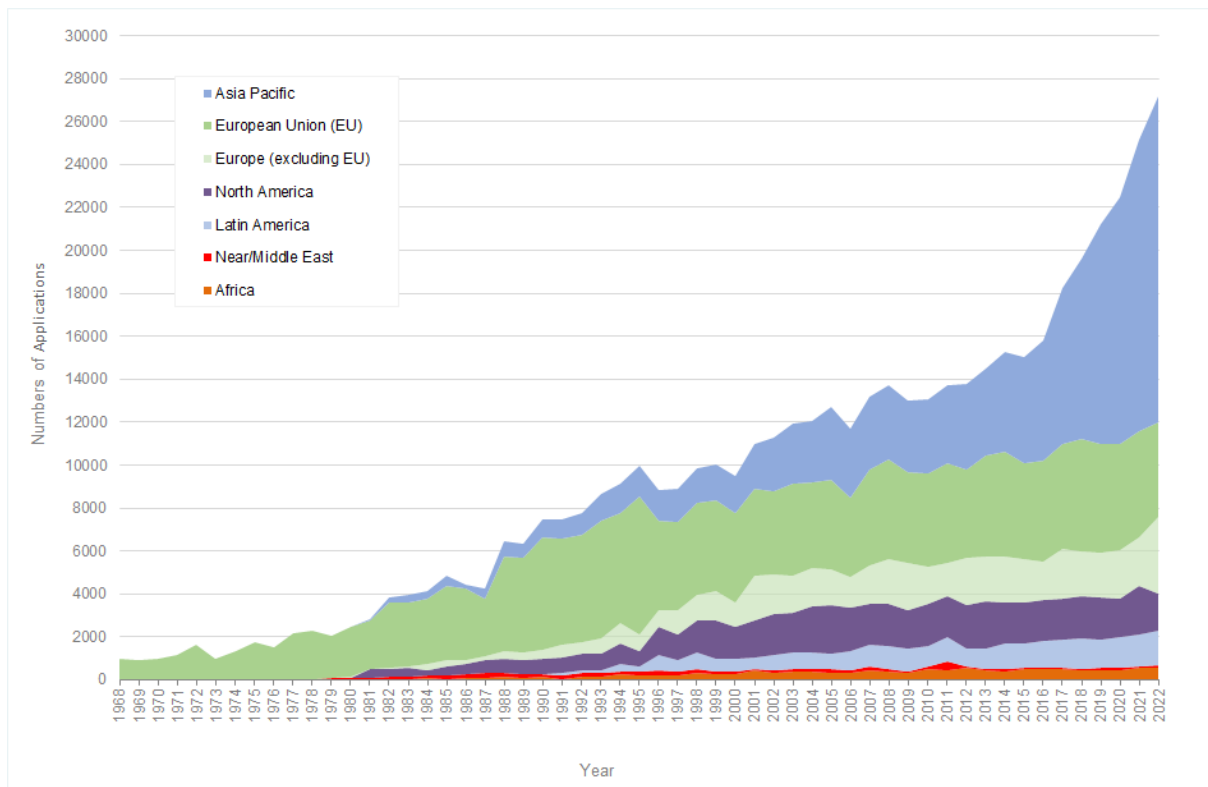
Titres octroyés: résidents/non-résidents



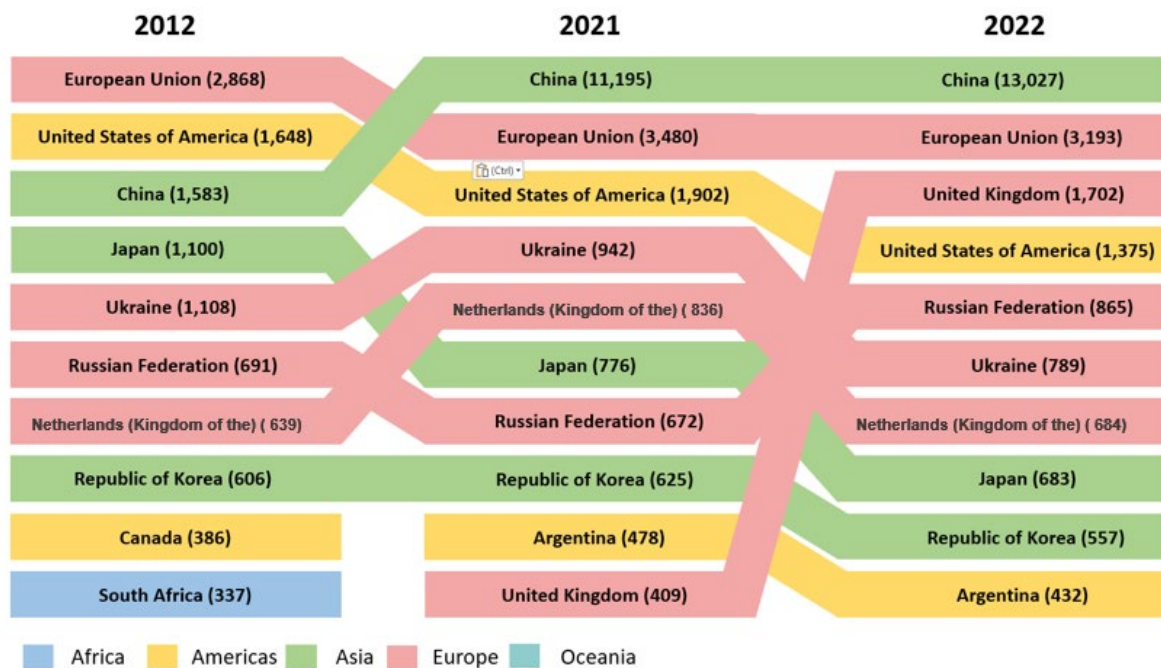
Titres en vigueur / Nombre de membres de l'UPOV



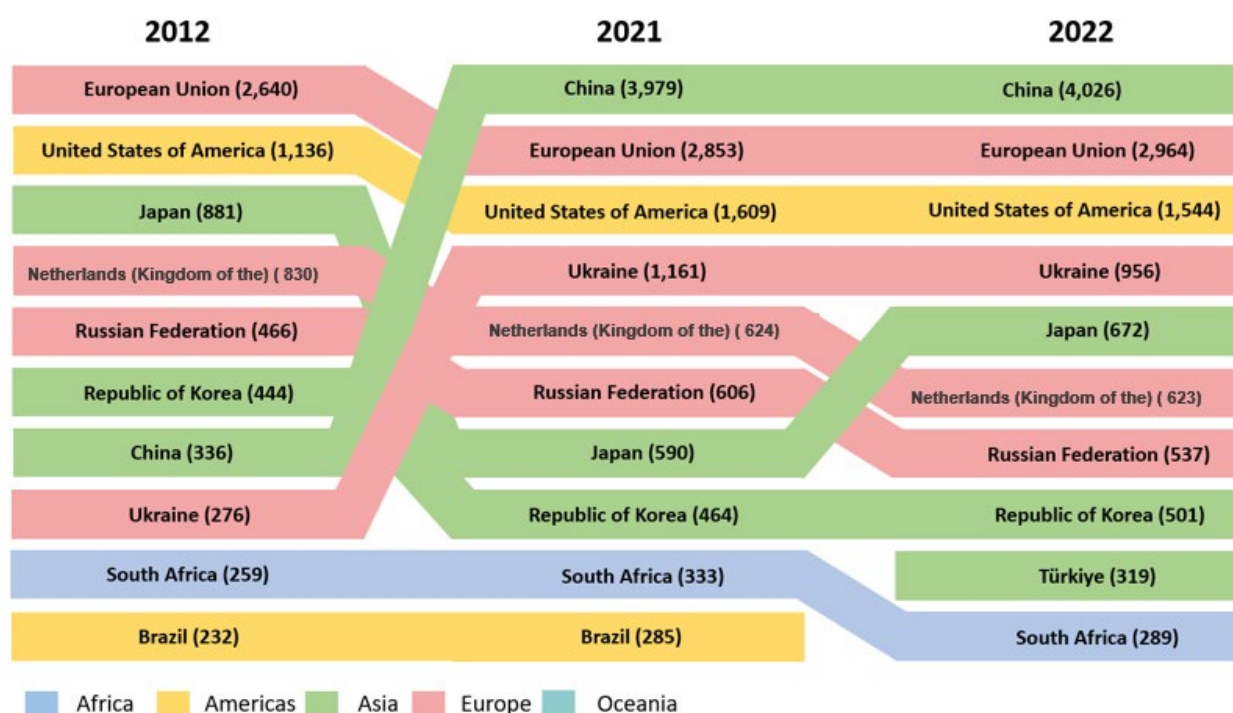
Demandes reçues par région



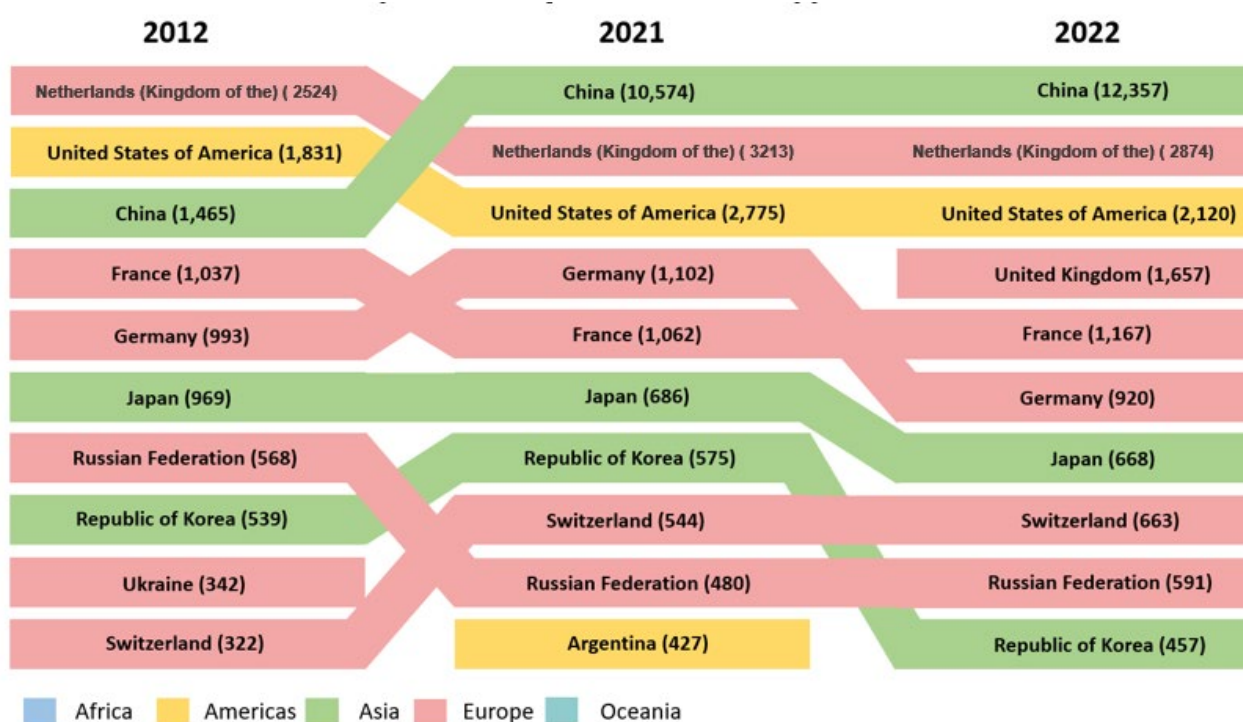
Dix principaux membres de l’UPOV selon le nombre de demandes de protection des obtentions végétales reçues



Dix principaux membres de l'UPOV selon le nombre de titres de protection des obtentions végétales délivrés



Dix principaux membres de l'UPOV selon le pays de résidence des demandeurs



NOTE À L'INTENTION DES ÉDITEURS

L'UPOV est une organisation intergouvernementale qui a son siège à Genève.

L'UPOV a pour objectif de mettre en place et promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés, dans l'intérêt de tous.

L'UPOV compte 78 membres et couvre 97 États. Les membres de l'UPOV sont les suivants:

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Maroc, Mexique, Monténégro, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Organisation africaine de la propriété intellectuelle, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Union européenne, Uruguay et Viet Nam.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au Secrétariat de l'UPOV:

Tél.: (+41-22) 338 9111 Adresse électronique: upov.mail@upov.int

Site Web: <https://www.upov.int>

Réseaux sociaux



Compte Twitter: @UPOVint



Compte LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/upov-official>

[Les appendices suivent]

APPENDICE I

REMARQUES LIMINAIRES DE M. DAREN TANG, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL,
À LA CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL

M. Yehan Cui, Président du Conseil de l'UPOV,

Excellences,

Honorables délégués,

Bonjour et bienvenue à la cinquante-septième session du Conseil de l'UPOV.

Nous nous réunissons à un moment où la sécurité alimentaire, le changement climatique et la production durable occupent une place de plus en plus importante et ont un impact sur la vie quotidienne des personnes et des communautés dans le monde entier.

Les enjeux sont élevés et ne cessent de prendre de l'ampleur.

Nous savons que les nouvelles variétés végétales sont essentielles si nous voulons remédier à la baisse des rendements agricoles, en particulier dans les régions du monde les plus touchées par l'insécurité alimentaire.

Nous savons que nous devons trouver de nouvelles solutions si nous voulons rendre la production agricole plus écologique et lutter contre le changement climatique.

Nous savons aussi que les nouvelles technologies sont essentielles pour répondre à la forte croissance de la demande alimentaire et pour augmenter la production alimentaire de 60% afin de pouvoir nourrir la population mondiale d'ici à 2050.

L'UPOV, en tant que moteur de l'innovation agricole, a un rôle important à jouer pour relever ces défis et mettre le monde sur une voie meilleure et plus durable.

Ce rôle a été parfaitement illustré par la délégation du Ghana qui, en adhérant à l'UPOV l'année dernière, a fait observer que son adhésion était "nécessaire à sa sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à la réalisation de ses objectifs de développement nationaux".

Il est donc encourageant de constater que le système UPOV est de plus en plus utilisé dans le monde.

Les demandes ont augmenté de 40% au cours des cinq dernières années, avec plus de 27 000 demandes déposées en 2022.

La Chine est un moteur important, avec des demandes multipliées par deux depuis 2018. Mais c'est loin d'être le seul moteur de croissance. Au cours des cinq dernières années, le nombre de demandes déposées par des résidents a augmenté de 400% en Égypte, de 70% en Argentine et au Canada, de 40% au Brésil et en Türkiye, et a été multiplié par quatre en Égypte.

Les obtenteurs, de toutes tailles, sont toujours plus nombreux à se tourner vers la protection des obtentions végétales, conscients du rôle clé de cette dernière dans l'amélioration de la productivité agricole et, partant, dans le développement économique et social durable.

Nous savons, par exemple, qu'en encourageant les investissements à long terme dans la sélection végétale, le système de l'UPOV contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre et que les nouvelles variétés végétales permettent d'augmenter les rendements alimentaires de manière durable.

Ce point est particulièrement important, qui plus est à un moment où les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies semblent au point mort et, dans certains cas, avoir été réduits à néant. Pour ne prendre qu'une statistique, 122 millions de personnes supplémentaires souffrent de la faim aujourd'hui par rapport à la période précédant la pandémie.

L'UPOV, en tant que catalyseur transversal des ODD – de la faim zéro aux mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques – peut contribuer à remettre le Programme de développement durable à

l'horizon 2030 sur les rails, en renforçant les systèmes alimentaires les plus vulnérables de la planète et en créant de nouvelles possibilités pour les agriculteurs et les producteurs dans toutes les régions du monde.

L'UPOV est prête à relever le défi, en intensifiant ses travaux et en introduisant de nouveaux outils qui profiteront aux membres et aux parties prenantes partout dans le monde.

En 2023, nous avons fourni une assistance législative à 18 États, ce qui représente une augmentation significative par rapport à ces dernières années. Parmi ces États, 13 ne sont pas encore membres de l'UPOV, ce qui témoigne de l'intérêt croissant que suscitent les travaux de l'UPOV dans le monde entier.

Nous avons organisé un cours de formation des formateurs sur la protection des obtentions végétales, qui a permis à des décideurs et à des spécialistes de 15 pays différents de comprendre comment l'adhésion à l'UPOV peut aider leur pays à atteindre ses objectifs socioéconomiques.

En septembre, nous avons franchi une étape importante dans le développement et la numérisation des services de l'UPOV, avec le lancement de l'UPOV e-PVP au Viet Nam.

Il s'agit d'une avancée importante dans les services que nous offrons aux membres et aux utilisateurs, ainsi que dans le soutien que nous apportons aux services de protection des obtentions végétales. Non seulement nous améliorons la procédure de dépôt des demandes, mais nous utilisons des technologies de pointe pour renforcer le système de l'UPOV en rendant son administration plus efficiente et plus efficace.

Nous sommes heureux que le Canada, l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de l'Union européenne, le Ghana et le Royaume des Pays-Bas adoptent l'UPOV e-PVP ou certaines de ses composantes. Nous sommes prêts à aider les autres membres de l'UPOV à faire de même.

L'amélioration de la procédure de dépôt des demandes constitue une étape importante vers l'exploitation des avantages découlant de l'adhésion à l'UPOV et vers l'établissement de liens avec les personnes sur le terrain.

Pour revenir au Viet Nam, le revenu annuel des agriculteurs a augmenté d'un quart depuis l'adhésion à l'UPOV en 2006, l'agriculture représentant désormais plus de trois milliards de dollars pour l'économie.

Les avantages sont similaires dans d'autres membres de l'UPOV comme le Kenya ou le Pérou.

Au Kenya, l'accès à des variétés végétales protégées a permis de développer un secteur des fleurs coupées qui emploie aujourd'hui plus d'un demi-million de personnes.

Le Pérou a quant à lui profité de son adhésion à l'UPOV pour introduire plus de 60 variétés protégées de myrtilles, ce qui lui a permis de devenir l'un des plus grands exportateurs mondiaux de ce fruit.

Outre ces avantages directs, nous voulons promouvoir l'innovation agricole sous toutes ses formes.

Dans le monde entier, des efforts considérables sont déployés pour permettre à l'une de nos plus anciennes industries d'adopter de nouvelles technologies et de nouvelles solutions.

Par exemple, la surveillance par satellite aide les pays développés et en développement à mieux comprendre la croissance des cultures et l'état des sols, en alertant les agriculteurs sur les parasites et autres dangers avant qu'ils ne s'installent. La robotique agricole, un secteur qui pèse aujourd'hui cinq milliards de dollars, aide les agriculteurs à améliorer la production et les rendements. La science des données et l'apprentissage automatique permettent de savoir comment et où cultiver les plantes le plus efficacement possible. La biotechnologie agricole quant à elle permet aux agriculteurs de produire plus avec moins.

L'UPOV est une composante essentielle de cet écosystème plus vaste, qui contribue à l'emploi, à la croissance et à la création d'opportunités dans le monde entier. Le lancement de l'UPOV e-PVP et notre nouvelle équipe de direction vont donner une nouvelle impulsion à nos efforts visant à rapprocher davantage l'UPOV de tous les citoyens du monde.

Notre monde a besoin d'innovations agricoles, et la protection des obtentions végétales contribue à les mettre en œuvre.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une bonne session du Conseil.

[L'appendice II suit]

APPENDICE II

Question-réponse sur la CDB, le TIRPAA et l'UPOV
approuvée par le Conseil à sa cinquante-septième session ordinaire

Complémentarité entre la Convention UPOV, la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA)*Buts et objectifs*

La diversité biologique ou "biodiversité" est le terme utilisé pour décrire la variété de tous les organismes vivants et comprend la diversité au sein des espèces, entre les espèces et des écosystèmes. La biodiversité est à la base de toutes les activités humaines, notamment l'agriculture et, par conséquent, la sécurité alimentaire.

La Convention sur la diversité biologique (CDB) a trois objectifs: la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des éléments de la biodiversité et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Le protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, un accord complémentaire à la CDB, précise les dispositions de la Convention relatives à l'accès aux ressources génétiques, aux connaissances traditionnelles et au partage des avantages afin de contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.

Le traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a pour objectifs la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique, pour une agriculture durable et la sécurité alimentaire. Le traité international porte sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Le Traité vise à : reconnaître l'énorme contribution des agriculteurs à la diversité des cultures qui nourrissent le monde, mettre en place un système mondial permettant de fournir un accès aux matériels phylogénétiques aux agriculteurs, aux sélectionneurs de végétaux et aux scientifiques et s'assurer que les bénéficiaires partagent les avantages qu'ils tirent de l'utilisation de ces matériels génétiques.

La mission de l'UPOV est de fournir et de promouvoir un système efficace de protection des obtentions végétales, dans le but d'encourager le développement de nouvelles variétés végétales, au bénéfice de la société.

Synergies entre la biodiversité, l'agriculture durable et la sélection végétale

La conservation de la biodiversité dépend de l'agriculture durable et de l'arrêt ou de l'inversion de l'expansion des terres agricoles, alors que celles-ci sont parallèlement sollicitées pour la production de denrées alimentaires et d'énergie. Cela signifie qu'il est nécessaire de produire davantage à partir des terres agricoles existantes, de manière durable. Inversement, l'agriculture durable dépend de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, notamment en garantissant des sols sains et des populations florissantes de pollinisateurs pour obtenir des cultures fertiles, entre autres.

En encourageant le développement de nouvelles variétés végétales, le système UPOV favorise l'utilisation durable de la biodiversité tout en créant une nouvelle diversité génétique. Les nouvelles variétés végétales présentant un meilleur rendement, une utilisation plus efficace des éléments nutritifs, une résistance aux parasites et aux maladies des plantes, une tolérance au sel et à la sécheresse et une meilleure adaptation au stress climatique, selon les besoins et les préférences des agriculteurs et des consommateurs, peuvent augmenter durablement la productivité et la qualité des produits dans l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture. Ces attributs peuvent réduire la pression sur l'environnement naturel et la biodiversité en diminuant le besoin d'intrants tout en réduisant la surface de terre nécessaire à l'agriculture. La sélection végétale utilise durablement la diversité biologique et s'appuie sur la conservation de la biodiversité pour mettre au point de nouvelles variétés qui apportent des avantages substantiels aux agriculteurs et à la société dans son ensemble. L'importance cruciale de la biodiversité pour l'agriculture est reconnue dans la CDB et le protocole de Nagoya reconnaît l'importance des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et

leur rôle particulier pour la sécurité alimentaire. La reconnaissance de l'importance de la diversité des cultures et de la diversité génétique pour l'agriculture durable et la sécurité alimentaire est au cœur des objectifs du TIRPAA.

Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques

En encourageant la sélection végétale, le système de l'UPOV favorise la génération d'avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. En outre, l'"exception en faveur de l'obtenteur" prévue par la Convention UPOV permet à la diversité végétale sous la forme de variétés végétales protégées d'être disponible pour d'autres activités de sélection, car les actes accomplis en utilisant ces variétés aux fins de la sélection d'autres variétés ne font l'objet d'aucune restriction de la part de l'obtenteur. Cela reflète le fait que l'accès aux obtentions végétales protégées contribue à soutenir les progrès les plus importants dans le domaine de la sélection végétale et, par conséquent, à maximiser l'utilisation des ressources génétiques au profit de la société.

La CDB, le protocole de Nagoya et le TIRPAA établissent les conditions et les mécanismes de partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. En ce qui concerne l'exception en faveur de l'obtenteur, un bénéficiaire de matériel provenant du système multilatéral du TIRPAA qui commercialise un produit disponible sans restriction pour d'autres personnes à des fins de recherche et de sélection n'est pas tenu de contribuer au fonds de partage des avantages du TIRPAA, mais il est encouragé à le faire.

Législation dans les parties contractantes

La coopération internationale, ainsi que la cohérence des mesures législatives, administratives et politiques pertinentes concernant la CDB, le TIRPAA et la Convention UPOV, dans les parties contractantes concernées, sont bénéfiques pour atteindre les résultats souhaités de ces traités, notamment en ce qui concerne l'agriculture durable et la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique et de la dégradation des terres, ainsi que la conservation de la biodiversité, l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation.

[Fin de l'appendice II et du document]